



MAIRIE D'EFFIAT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Mars 2026 à 19 heures

✓ Date de la convocation :	20/02/2026
✓ Conseillers en exercice :	14
✓ Conseillers présents :	9
✓ Procuration :	4
✓ Publication de la liste des délibérations :	04/03/2026
✓ Quorum	9/8

L'an deux mil vingt-six et le Deux Mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Effiat, se sont réunis, dans le lieu habituel de leurs séances, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Marc CARRIAS, Maire.

Etaient présents : M. Marc CARRIAS, Maire, Mme Fabienne GASTON, Adjointe au Maire, Mme Christelle PERRONNET, Adjointe au Maire, Mme Véronique de MOROGES, M. Jean-Luc VALLANCHON, Mme Marie-France BELLIER, Mme Gaëlle CHALARD, M. Frédéric MARTIN et M. François LAFAURE, Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux.

Excusés : M. Olivier MANTEAU, Adjoint au Maire (Pouvoir à Mme Christelle PERRONNET), Mme Stéphanie GRANERO (Pouvoir à Mme Véronique de MOROGES), M. Raphaël MARTINEZ (Pouvoir à M. Jean-Luc VALLANCHON) et Mme Nadège SIMONIAN (Pouvoir à M. François LAFAURE).

Absents : M. Éric RENAUT

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GASTON

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du Procès-Verbal précédent,
- 2 Approbation du C.F.U. « Compte Financier Unique » 2025,
- 3 Affectation des Résultats,
- 4 Personnel Communal : Création Emploi Personnel « Rédacteur Territorial »,
- 5 Participation Frais de Fonctionnement Ecoles 2024/2025 Bas-et-Lezat,
- 6 Participation Frais de Fonctionnement Ecoles 2024/2025 Bussières-et-Pruns,
- 7 Avenant Bail location des Ateliers Municipaux à l'EHPAD,
- 8 Questions diverses.

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT :

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le procès-verbal de la réunion du 26 Janvier 2026.

2 APPROBATION DU C.F.U. « COMPTE FINANCIER UNIQUE3 2025 : Délibération n° 2026-07 :

A l'unanimité, l'assemblée accepte le C.F.U. dressé par Monsieur Marc CARRIAS, Maire comme présenté ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)	Dépenses ou Déficit (*)	Recettes ou Excédent (*)
Résultats reportés			197 089,20		197 089,20	
Opérations de l'exercice	826 521,35	1 073 767,33	259 334,62	545 947,25	1 085 855,97	1 619 714,58
TOTAUX	826 521,35	1 073 767,33	456 423,82	545 947,25	1 282 945,17	1 619 714,58
Résultats de clôture		247 245,98		89 523,43		336 769,41
Restes à réaliser			123 350,13	257 559,98	123 350,13	257 559,98
TOTAUX CUMULES	826 521,35	1 073 767,33	579 773,95	803 507,23	1 406 295,30	1 877 274,56
RESULTATS DEFINITIFS		247 245,98		223 733,28		470 979,26

3 AFFECTATION DES RESULTATS : Délibération 2026-08 :

Afin de financer les dépenses d'Investissement, le Conseil décide, à l'unanimité : d'affecter **247 245.98 €** en Section d'Investissement.

4 PERSONNEL COMMUNAL : CREATION EMPLOI PERMANENT « REDACTEUR TERRITORIAL » : délibération 2026-09 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création d'un poste permanent à temps complet de Rédacteur Territorial.

5 PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLES 2024/2025 – BAS-ET-LEZAT : délibération 2026-10 :

A l'unanimité :

Le Conseil Municipal, compte tenu des documents fournis, accepte de facturer la somme de **1 157.71 par élève** pour les frais de fonctionnement et la somme de **17.91 € par élève** pour les sorties extra-scolaires à la Commune de Bas-et-Lezat pour l'année Scolaire 2024/2025.

6 PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLES 2024/2025 – BUSSIÈRES-ET-PRUNS : délibération 2026-11 :

A l'unanimité :

Le Conseil Municipal, compte tenu des documents fournis, accepte de facturer la somme de **1 157.71 par élève** pour les frais de fonctionnement et la somme de **17.91 € par élève** pour les sorties extra-scolaires à la Commune de Bussièrès-et-Pruns pour l'année Scolaire 2024/2025.

7 AVENANT BAIL LOCATION DES ATELIERS MUNICIPAUX A L'EHPAD : délibération 2026-12 :

A l'unanimité :

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire a signer l'avenant au bail de location des ateliers municipaux situés dans l'enceinte de l'EHPAD d'Effiat.

QUESTIONS DIVERSES :

Elections Municipales : Les conseillers municipaux se sont répartis les tranches horaires pour la tenue du bureau de vote.

Commerçants et Artisans : Certains d'entre eux souhaiteraient apposer des panneaux publicitaires aux entrées de bourg.

Participation Employeur Mutuelle : Le projet de délibération a été envoyé au Centre de Gestion.

Projet Kiosque : Un jeune natif d'EFFIAT, effectuant son tour de France chez les Compagnons Charpentiers Des Devoirs du Tour de France doit réaliser un projet de kiosque à échelle réelle. Il propose que l'assemblage de cet édifice soit réalisé sur le Domaine Communal.

Société de Pêche : Contre-rendu de l'Assemblée générale :

- 68 Adhérents,
- Création d'un espace PMR aux abords du grand étang.

ADIT 63 : Compte rendu de l'Assemblée Générale du 24/02/2026.

Taxe d'Aménagement : Suite au changement de destination de sa grange, une demande d'annulation de la taxe d'aménagement est sollicitée par une administrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.